

commandement supérieur et d'état-major sous les auspices ou la coordination de l'ONU et la tenue de colloques régionaux et internationaux sur le maintien de la paix faciliteraient à l'Organisation la mise en oeuvre des opérations de maintien de la paix et décuplèrent l'efficacité et le rendement de ces dernières sur le terrain. Au cours de l'année qui vient, le Comité spécial pourrait se pencher sur d'autres mesures d'ordre pratique, par exemple les dispositions relatives au soutien logistique et les accords modèles sur le statut des forces.

En évaluant les efforts déployés par le Comité spécial et son groupe de travail au cours de l'année écoulée, il faut reconnaître que certains progrès ont été réalisés. Mais si nous voulons avancer plus rapidement, il semble nécessaire de modifier leur mandat et leurs méthodes de travail. Nous croyons d'abord qu'il faut, dans tout nouveau mandat, accorder une priorité égale aux mesures d'ordre pratique et aux principes directeurs. En second lieu, l'obtention du consensus ne devrait pas pouvoir être bloquée indéfiniment par une seule délégation ou par quelques-unes. Je recommanderais donc qu'à l'avenir, aucune délégation n'ait le droit de faire seule obstacle au consensus à moins d'être disposée à consigner ses réserves dans les rapports écrits du groupe de travail et du Comité dont il relève. Il serait alors plus facile de délimiter clairement les secteurs faisant l'objet d'un litige.

Le Canada participe depuis le début aux travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, il est consterné de voir qu'aucun accord n'intervient sur les principes directeurs à appliquer en l'espèce. D'un autre côté, si ces principes doivent enfermer notre action dans un cadre rigide et impraticable, nous préférons ne pas en avoir du tout. Ce que le Canada veut, ce sont des progrès tangibles tant sur les principes directeurs que sur les mesures d'ordre pratique. S'il faut pour cela donner un nouveau mandat au Comité, nous sommes prêts alors à appuyer une proposition à cet effet. Ce que nous ne voulons pas, c'est que le Comité abandonne ses efforts. L'ONU est en effet aux prises avec un certain nombre de conflits où elle pourrait fort bien avoir à jouer un rôle de maintien de la paix. Dans ces circonstances, l'opinion publique de mon pays accepterait mal que cette Assemblée renie ses responsabilités dans ce domaine.

10. Le désarmement

A l'occasion de la trente-deuxième session, les Nations Unies ont continué à chercher et à proposer des solutions aux problèmes complexes du désarmement. Plus de cent dix déclarations nationales à ce sujet et l'adoption de vingt-quatre résolutions démontrent l'importance qu'attache la communauté internationale à ces problèmes. Plusieurs discours ont souligné la nécessité de progrès tangibles en ce domaine dans les prochains mois et évoqué les espoirs que pourrait susciter la session extraordinaire de mai 1978 sur le désarmement.

C'est dans ce contexte que M. R. Harry Jay, ambassadeur et représentant permanent du Canada près l'Office des Nations Unies à Genève et de la Conférence du désarmement, est intervenu le 29 octobre 1977 dans le débat général sur le désarmement au sein de la Première Commission.